



INTÉRÊT NATIONAL PRIORITAIRE (INP)

Trame d'appel à projets



Date : Décembre 2020

Fonds Malgache de Formation Professionnelle
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa

 www.fmfp.mg



Développons ensemble le capital humain à Madagascar  !

Table des matières

1. Section 1. Lettre d'invitation	4
2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)	6
3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de demande de financement	6
4. Section 4. Contexte de l'appel à projets	7
5. Section 5. Objet de l'appel à projets	8
5.1. Objectifs de l'appel à projets	8
5.2. Résultats attendus	9
6. Section 6. Les orientations prioritaires (domaines d'intérêt stratégique)	10
6.1. Les besoins prioritaires de l'INP	10
6.2. En termes de métiers/qualifications et compétences ciblés	10
6.3. Les métiers en tension/d'avenir	10
6.4. En termes de bénéficiaires :	11
6.5. En termes de dispositifs de formation	11
6.6. Les types de compétences ciblés	12
6.7. Territoires priorités	12
7. Diégo et alentours Section 7. Description de la réponse attendue	12
7.1. La description globale	12
7.2. Les éléments à décrire dans le projet	13
8. Section 8. Contenu de la proposition de projet	13
8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet	13
8.2. Contexte socioéconomique	14
8.3. Enjeux	14
8.4. Identification des compétences à combler et validation des modules de formation	14
8.5. Objectifs et contenu de la formation	14
8.6. Modalités de la formation	15
8.7. Modalités de suivi-évaluation de la formation	15
8.8. Indicateurs de résultats	15
8.9. Le budget du projet	16
9. Section 9. Conditions relatives au projet	16
9.1. Conditions financières	16

9.2. Conditions générales	16
10. Section 10. Procédure de l'appel à projets	17
10.1. Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception	17
10.2. Sélection du porteur de projet	17
10.3. Les critères de sélection	18
10.4. La sélection	19
10.5. Réponse à la soumission	19
10.6. Contractualisation	19
11. ANNEXE	20
Annexe 0 : Canevas du formulaire de demande de financement (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	21
Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	24
Annexe 2 : Canevas du cahier des charges de la formation (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	25
Annexe 3 : Canevas du budget (format Excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	28
Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	29

1. Section 1. Lettre d'invitation

FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Association de droit malagasy
Enceinte MATERAUTO, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

Antananarivo, le 01^{er} décembre 2020

N/Réf : FMFP/632/12/DG/DFI231220

Objet : Invitation à soumissionner en vue de la mise en œuvre de projets d'Intérêt National Prioritaire à Madagascar

Madame, Monsieur,

Le FMFP lance chaque année un appel à projets restreint adressé à des groupements ou structures à dimension nationale ayant comme objectif la conception et mise en œuvre de projets d'Intérêt prioritaire ou INP pour le pays.

Le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (ci-après nommé "FMFP" ou le Financier) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée "l'AFD") pour couvrir une partie du financement (1/3) des projets INP, et prendra en charge les 2/3 restants sur les fonds mutualisés représentant 20% de la cotisation des entreprises. Le montant des fonds alloués s'élève à 900 millions Ariary à raison de 300 millions ariary par secteur. Un seul projet par secteur sera sélectionné à l'issue de l'appel.

Le FMFP sollicite des propositions en vue de la conception et mise en œuvre de projets à dimension nationale issus des structures citées ci-après. L'objet de l'appel, ainsi que les orientations prioritaires à respecter sont décrits à la section 6 du présent appel à projets.

Le présent appel à projets est adressé aux structures représentatives de chacun des secteurs¹ ciblés à savoir le THA, le BTP et la Santé. Ces entités doivent agir au niveau national, territorial et être issue du secteur concerné telles que des :

- Fédérations nationales d'employeurs issus du secteur concerné,
- Syndicats ou paritaires issus du secteur concerné,
- Groupements d'entreprises ou association regroupant des entreprises du secteur concerné
- Branches professionnelles dans le secteur,
- Chambres consulaires œuvrant pour le secteur
- Associations nationales publiques ou privées de formation dans le secteur concerné

ONG promouvant le développement des compétences dans le secteur concerné Tout soumissionnaire devra respecter les directives et orientations prioritaires décrits en infra (section 3, 7, 8 et 9).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

¹ Être issu soit du THA, de la Santé ou du BTP

**Le Directeur Général du Fonds Malgache de Formation
Professionnelle**

Jean Luc RAMAMONJIARISOA

2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative et sur la base de besoins communs à toutes les entreprises, identifiés dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP), ou dans le cadre des projets sur initiative du Fonds. Dans ce dernier cas, le FMFP lance des appels à propositions à l'endroit des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets d'intérêt national prioritaire (INP) portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur cible. Il est lancé par le Conseil d'Administration du Fonds qui conduit la stratégie de développement de la formation intersectorielle et de dimension nationale, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment d'un appel à projets annuel.

3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de demande de financement

<u>Pièces administratives et financières relatives au projet</u>		Pièces d'évaluation (obligatoire)- Oui/Non
1	Lettre datée et signée de demande officielle de financement (canevas disponible sur fichier Word)	Oui

2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel)	Oui
4	Cahier des charges du programme de formation	Oui
5	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
6	Plaquette de présentation du promoteur	Oui
7	Plaquette de présentation des entreprises partenaires ou cibles (si disponible)	Non
8	Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi (si applicable)	Non
9	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Oui
10	Attestations ou lettres d'intention des cofinanceurs du projet (si existant)	Non
11	Copie légalisée des Récépissé / Agrément / NIF&STAT du porteur	Oui
12	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées	Oui
16	Relevé d'identité bancaire (RIB) du demandeur	Oui

4. Section 4. Contexte de l'appel à projets

Les projets d'Intérêt national Prioritaire (INP) sont des projets de formation de dimension nationale ayant pour objet la formation des jeunes et/ou des adultes dans des domaines où le déficit de qualifications est particulièrement criant, et notamment au profit de secteurs d'avenir ou de secteurs en tension. Ce type de projet s'impose dans des domaines et secteurs à forte capacité de développement ou ceux qui ont été durement impactés par la crise sanitaire depuis le début de l'année 2020.

Dans le cadre particulier de cette pandémie de COVID 19 qui sévit dans le monde, en général et spécifiquement dans notre pays depuis 09 mois, l'économie a subi de plein fouet le choc sanitaire qui a paralysé une grande partie de la capacité de production des entités économiques. Les habitudes de consommations ont été profondément modifiées et le personnel actif n'a jamais été autant exposé dans l'exercice de son quotidien professionnel. De nombreuses entreprises, de taille modeste ou plus grande, ont été obligées de recourir à des mises au chômage techniques et économiques, ne misant plus que sur du personnel ayant la capacité de s'adapter au nouveau système de travail en pleine mutation.

Après consultation des différents acteurs institutionnels de l'administration publique et du secteur privé, des éléments d'orientation prioritaire et des cibles ont été prédéfinis afin de constituer les axes prioritaires dans le cadre de l'INP. Le FMFP a réalisé plusieurs consultations

au niveau du gouvernement et des partenaires du secteur privé pour esquisser des pistes de financement qui ont été validées par son Conseil d'Administration². Parmi les orientations retenues, il y a la nécessité de former le personnel de soin ou laborantins des services médicaux dédiés aux entreprises dans le secteur santé ; des formations promouvant la mobilité horizontale et la polyvalence /et de l'artisanat associé aux grandes entreprises locales afin de maintenir l'employabilité et assurer l'insertion professionnelle des travailleurs dans le secteur Textile – Habillements et Accessoires (THA); et enfin, suivant les orientations gouvernementales sur les investissements publics à venir, la diffusion de la culture de la formation, des compétences et les gestes barrières parmi les entreprises du BTP au niveau de tous les districts afin de faire face aux défis à venir et ceci dans le respect des consignes sanitaires tenant compte de la pandémie actuelle.

Aussi, le FMFP souhaite lancer un appel restreint, destiné à des entités de dimension nationale et spécialisées dans chacun des secteurs ci-après cités pour soumettre un projet de formation de type INP avant la **date du 21 février 2021**

5. Section 5. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets restreint vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises de dimension nationale la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s) à destination des jeunes et/ou des adultes dans des domaines où le déficit de qualifications est particulièrement criant, et notamment au profit de secteurs d'avenir ou de secteurs en tension.

L'appel s'adresse à des acteurs ayant la capacité d'agir au niveau de l'ensemble du territoire et représentant un secteur d'activité donné. Ces acteurs peuvent être des fédérations nationales d'employeurs, des syndicats ou organisations paritaires, des groupements d'entreprises, des branches professionnelles, des chambres consulaires et, le cas échéant, des associations nationales publiques ou privées de formation.

5.1. Objectifs de l'appel à projets

i. Du point de vue global

L'objectif général de l'appel à projets est de contribuer au maintien des emplois et à la protection sanitaire des travailleurs en améliorant la résilience des entreprises face aux effets de la pandémie tout en préparant la relance de l'économie post crise sanitaire (COVID 19) dans les secteurs à forte capacité de développement.

ii. Du point de vue spécifique

L'appel permettra de :

- o Doter les services médicaux des salariés des entreprises cotisantes d'une capacité technique et organisationnelle, en réponse aux risques pandémiques dans notre pays,
- o Maintenir l'employabilité et assurer l'insertion ou réinsertion professionnelle des travailleurs dans les secteurs de production touchés par la crise dont le THA,

² Conseil d'Administration en date du 30 juin 2020

- Développer les compétences techniques et professionnelles pour les secteurs en préparation de la relance économique dont le BTP.

5.2. Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre des projets, les résultats sont:

Pour le secteur Santé,

- Au moins 750 membres du personnel médical et de soin ainsi que des techniciens de laboratoire sont renforcés ;
- Au moins 50 établissements de santé sont impactés par le financement et leur capacité de réaction et d'anticipation est améliorée dans un environnement socio-économique post COVID ;
- Au moins 40% des bénéficiaires de formation sont des femmes et 40% ont moins de 35 ans

Pour le secteur THA,

- Au moins 1000 salariés et déflatés des entreprises THA sont renforcés ;
- Au moins 50 entreprises de production textile et accessoires sont impactées par le financement et leur capacité de réaction et d'anticipation est améliorée face au nouveau contexte sanitaire et économique ;
- Au moins 40% des bénéficiaires de formation sont des femmes et 40% ont moins de 35 ans

Pour le secteur BTP,

- Au moins 1000 salariés des entreprises BTP sont renforcés ;
- Au moins 50 entreprises de BTP sont impactées par le financement et leur capacité de réaction et d'anticipation améliorée est dans un environnement post COVID ;
- Au moins 20% des bénéficiaires de la formation sont des femmes et 40% ont moins de 35 ans.

Le financement de ces projets relève des cotisations mutualisées des entreprises (20% de la cotisation) et d'un fonds additionnel financé par l'Agence Française de Développement. Le budget total de l'appel à projet est de 900 000 000 Ar, soit un maximum de 300 000 000 Ariary par projet.

Sont éligibles pour le financement des projets d'Intérêt National Prioritaire (INP), les formations,

- Promues par une fédération, une organisation ou un groupement agissant au niveau national, territorial ou parmi les secteurs ciblés (Santé, THA, et BTP) ;
- Qui développent une action de formation préparant à des qualifications décrites plus bas ;
- Qui concernent des métiers, des domaines d'activité et des publics prioritaires décrits plus bas ;
- Qui concernent les territoires et cibles décrites plus bas ;
- Qui comportent les données quantitatives, qualitatives et financières requises.

6. Section 6. Les orientations prioritaires (domaines d'intérêt stratégique)

6.1. Les besoins prioritaires de l'INP

Trois axes de formation sur INP pour 2020 :

1. Formation du personnel des services médicaux dédiés aux entreprises (interentreprises ou intra-entreprises) sur les maladies émergentes (prévention et traitement) ;
2. Capacitation des agents et ouvriers des industries textiles et sous-traitants artisanaux pour une meilleure mobilité professionnelle ;
3. Formation de masse des travailleurs en BTP au niveau des districts sur le protocole sanitaire et le renforcement des métiers de base.

L'appel devra permettre de financer un transfert ou le développement d'une technologie accessible pour les secteurs concernés.

6.2. En termes de métiers/qualifications et compétences ciblés

Dans les secteurs touchés,

- L'appel amènera à cibler les métiers dans le soin, le bien-être des travailleurs ainsi que les laborantins et personnel de laboratoire dans le secteur santé
- Les emplois de la production dans les usines ou ateliers de niveau ouvrier ou technicien dans le secteur THA.
- Les métiers traditionnels et de base du BTP de niveau ouvrier et de techniciens, ainsi que les postes d'encadrement de chantier.

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique des secteurs), les formations viseront à combler les gaps sur :

- Les compétences techniques et professionnelles relatives aux missions de soin, de bien-être et dans tout le processus de traitement en laboratoire dans le secteur santé ;
- Les compétences techniques et professionnelles nécessaires à toute mobilité professionnelle dans les structures de production du textile et de l'artisanat.
- Les compétences techniques et professionnelles requises pour les métiers de base du secteur BTP avec un accent sur la sécurité et le protocole sanitaire, sur les travaux de la pierre et de la construction.

Des mesures transverses ou visant à maintenir les emplois et faire face au contexte de crise sanitaire

- Les gestes barrières et protocole sanitaire sur les pandémies
- Le développement personnel et professionnel/Assertivité/travail en équipe

6.3. Les métiers en tension/d'avenir

Pour le secteur santé,

- Le e-santé
- Les emplois dans la biotechnologie
- L'accompagnement et le soin à domicile
- Les emplois dans les centres de dépistage et d'analyse
- Les emplois dédiés au soin et traitement médical

Pour le secteur THA,

- Les emplois dans la production des EP³, équipement médical et de protection sanitaire (artisanat, industrie)
- Les emplois de la sécurité et de la santé au travail
- Les emplois dans les usines de production textile, habillement et accessoires

Pour le secteur BTP,

- Les emplois dans la production et manipulation d'intrants de construction locale (pierre, brique, ciment, etc.)
- Les emplois dans les chantiers de bâtiments et de gros œuvres publiques
- Les métiers de base du BTP (maçonnerie traditionnelle, béton, tuyauteur monteur, plomberie)

6.4. En termes de bénéficiaires :

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité :

- Pour la santé, tout personnel soignant, travaillant en laboratoire, dans l'accueil des clients/patients, ou dans les organismes médicaux au service des entreprises privées ;
- Pour le THA, les ouvriers et personnel d'encadrement, avec pour cible possible des personnels des ateliers de production en collaboration étroite avec les grands établissements de production ;
- Pour le BTP, les ouvriers, techniciens et superviseurs d'équipe de chantier ainsi que les personnes en situation de pré-emploi ou qui pourraient atteindre une formalisation progressive à l'issue des formations ; les bénéficiaires issus des communautés locales seront favorisés;

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Pour la Santé, au moins 40 % de femmes
- Pour le BTP, au moins 20% de femmes
- Pour le THA, au moins 40% de femmes
- 10% au moins porteront sur des postes d'encadrement pour les femmes

Pour l'ensemble, au moins 40% de jeunes de moins de 35 ans.

De manière générale, chaque projet devra comprendre au moins un tiers de d'entreprises informelles ou de travailleurs informels.

6.5. En termes de dispositifs de formation

Les types de prestations de formation à privilégier pour permettre aux bénéficiaires identifiés d'acquérir les compétences et qualifications visées sont :

- Les formations en situation de travail ou mixte avec une dominante pratique. Pour le cas du BTP en particulier, il est conseillé de procéder à la réalisation de chantier-école pour le niveau ouvrier ;
- La formation par alternance (50% au moins en entreprise - et le reste en centre résidentiel) ;
- L'accompagnement coaching post formation en milieu de travail permettant de mieux appliquer les compétences acquises en situation réelle de travail ;

³ Equipements de Protection Individuelle

- Les formations à distance (e-learning), quand le sujet et les modalités de la formation s'y prêtent, tout en s'assurant que les exercices pratiques sont remplacés par des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence ;
- L'appel privilégie les parcours de formation ayant fait l'objet d'une ingénierie poussée et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validés par les professionnels.

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Formateurs ayant au moins 05 ans de métier et sortant de grandes écoles et instituts nationaux ou internationaux
- En termes de compétences de formation, le formateur devrait avoir au moins 02 ans d'expérience en tant que formateur dans le domaine ou être certifié en tant que formateur
- Le programme et la méthodologie de formation doivent répondre aux objectifs et aux profils des cibles
- Les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation doivent être clairement expliqués ; et la description des dispositifs de reconnaissance/validation/certification des qualifications acquises est un atout dans l'appréciation du dossier.

6.6. Les types de compétences ciblées

- Les compétences techniques relatives au cœur de métier doivent représenter au moins 60% des besoins exprimés
- Le reste des compétences ciblées peuvent concerner les compétences transversales

6.7. Territoires priorisés

- Les villes et régions touchées sévèrement par le COVID en général
- Pour le secteur THA, les villes et localités abritant les unités et complexes de production
 - Tananarive et alentours
 - Antsirabe,
 - et Tamatave
- Pour le BTP, les chefs-lieux de district sur tout le territoire ou plusieurs gouvernorats. Il est conseillé de développer des partenariats avec les gouverneurs (public) pour toucher le maximum de bénéficiaires au niveau local.
- Pour la Santé, tout le territoire en général avec des sites à cibler en priorité,
 - Tananarive et alentours
 - Tamatave et alentours
 - Fianarantsoa et alentours
 - Antsirabe et alentours
 - Majunga et alentours

7. Diégo et alentours Section 7. Description de la réponse attendue

7.1. La description globale

- Le projet pourra être porté par une fédération, une organisation ou un groupement agissant au niveau national, territorial et être issu du secteur concerné ;

- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés et travailleurs informels qui occupent déjà un poste dans des entreprises des sous-secteurs évoqués ainsi que des personnes qui vont faire l'objet d'une embauche au niveau de ces entreprises ; mais aussi spécifiquement suivant le contexte de crise, des déflatés des entreprises des secteurs visés ;
- Le budget du projet ne devra pas dépasser l'enveloppe dédiée par secteur (300 000 000 MGA) qui est composée de fonds mutualisés et des fonds additionnels décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».
- Le projet devra répondre aux orientations décrites plus haut concernant:
 - des métiers et des qualifications prioritaires dans les secteurs du BTP, THA et de la Santé ;
 - des publics et territoires prioritaires ;
 - des dispositifs de formation attendus

7.2. Les éléments à décrire dans le projet

- L'identification des entreprises ciblées par le projet (à travers par exemple les résultats d'un appel à manifestation d'intérêt ou une liste confirmée par l'entité porteuse du projet)
- Les objectifs du projet définis de manière concertée avec les structures cibles ;
- La réalisation d'une ingénierie du développement des compétences à travers l'identification des métiers à cibler, et les besoins en compétences relatifs ;
- La conceptualisation des programmes de formation en réponse aux besoins ;
- Les méthodes d'expérimentation et ajustement si nécessaire des programmes ;
- L'organisation logistique et matérielle des formations ;
- La réalisation et le suivi des formations ;
- L'évaluation des acquis des formations (à chaud) ;
- L'évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid).

8. Section 8. Contenu de la proposition de projet

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMPP en Annexe 2, 3 et 4 dont les modalités de remplissage sont décrites ci-après.

Il est prévu qu'à l'issue de l'évaluation, les promoteurs sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement supplémentaire afin d'affiner leur projet avant leur exécution.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le ou les secteur(s) d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;

- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

8.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins de ses cibles mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux nationaux prioritaires pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans la présentation du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises ciblées par le projet compte tenu des enjeux nationaux.

8.3. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins des entreprises ciblées mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux nationaux), et :

- Proposera un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le THA, le BTP ou la Santé ;
- Apportera une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ces secteurs ;
- Réduira les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroîtra la capacité des employés des entreprises du secteur ciblé ;
- Développera une action de formation préparant/répondant à des qualifications exigées par le développement économique et l'emploi ;
- Permettra à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Les directives et explications du cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement aideront le porteur à remplir le formulaire et ses annexes.

8.4. Identification des compétences à combler et validation des modules de formation

Le porteur doit décrire le processus d'ingénierie des compétences et expliquer les étapes et éléments essentiels à l'identification des gaps de compétences. Il s'ensuivra une phase d'élaboration des programmes de formation en réponse à ces manques de compétences.

Dans cette partie, les cibles des formations seront précisées avec les entités qui les emploient.

8.5. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui doivent être en lien avec les priorités nationales et des secteurs concernés en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;

- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés :
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les femmes concernées.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins nationaux décrit plus bas avec des pistes et propositions de contenus.

8.6. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre du projet de formation seront incluses dans le cahier des charges et présentées avec les éléments ci-après :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁴, les méthodologies appliquées dans les formations;
- En cas de formation à distance : préciser les modalités de réalisation des formations, avec les moyens et équipements utilisés, le programme et modalités d'organisation de la formation⁵ ainsi que les méthodologies appliquées dans les formations ;
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.
- Les ressources humaines mobilisées
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les ressources internes mobilisées en précisant les qualifications/expériences des formateurs ;
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise (qualification/expérience des formateurs) ;
 - En cas de formation en alternance : moyens humains déployés avec les qualification/expérience des formateurs ;
 - En cas de formation à distance : description des tuteurs ou encadreurs mobilisés avec leur profil (qualification/expérience des formateurs) ;

8.7. Modalités de suivi-évaluation de la formation

Il s'agit de décrire les procédés de suivi de la mise en œuvre des formations en précisant les acteurs et moyens déployés pour ce faire, les objectifs visés et les méthodologies appliquées pour apprécier l'atteinte des indicateurs à tous les niveaux. Les modalités de suivi et d'évaluation⁶ comprendront :

- Une description du suivi des formations avec les moyens déployés
- Une description de l'évaluation des acquis des formations (à chaud)
- Une évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid)

8.8. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires, les indicateurs porteront sur les compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi

⁴ Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁵ Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁶ Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

- Au niveau des entreprises, les indicateurs porteront sur les effets de la formation sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur, les indicateurs porteront sur les effets de la formation en termes de développement économique, de diffusion et de transfert de la formation ;
- Au niveau national, les indicateurs porteront sur les effets de la formation en termes de changements et effets escomptés dû au développement du secteur concerné ou à la résilience face à la crise sanitaire

8.9. Le budget du projet

Les modalités de montage de la proposition de budget sont encadrées dans la section 9 et le canevas y afférent se trouve en annexe 3.

9. Section 9. Conditions relatives au projet

9.1. Conditions financières

- Les projets soumis peuvent être financés sur la base des Fonds Mutualisés et les Fonds Additionnels abondés par l'Agence Française de Développement ;
- Un porteur peut bénéficier une fois de fonds additionnels pour le financement de son projet ;
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base :
 - du nombre d'entreprises ciblées
 - du nombre de salariés ciblés
 - du montant des formations suivant la complexité des objectifs d'apprentissage
 - des frais de gestion
 - des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur.
- Le montant du Financement est plafonné à 300 000 000Ar par projet par secteur ;
- Détail des coûts :
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - Coûts liés aux frais de gestion, de suivi et de coordination ne dépassant pas 5% du budget total
 - Coûts liés aux acquisitions de petits équipements pour l'implémentation des acquis de la formation
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;
- Le ratio coût-bénéfice suivant les références sectorielles doit être respecté (400 000 Ar/formé environ)
- Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

9.2. Conditions générales

- Un projet INP ciblera un maximum de 2/3 d'entreprises cotisantes au FMFP et le reste des entités non cotisantes ;

- Les formations financées sont de type continue, qualifiant sur des métiers ou professionnalisant les existants, ou de type pré-emploi ;
- Un porteur (groupement professionnel ou autre) peut soumettre une seule fois ;
- Le porteur est prié de suivre le processus décrit dans la section 8 dans l'élaboration de la proposition de projet et sa mise en œuvre ;
- Pour les secteurs ciblés, les priorités citées sont des lignes directrices que chaque porteur doit respecter. Le cadrage des besoins suivant les priorités édictées dans l'appel à projets est un critère d'éligibilité pour bénéficier du financement.

10. Section 10. Procédure de l'appel à projets

10.1. Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard **le 21 février 2021.**

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap@fmfp.mg avec la mention en objet « **soumission définitive INP** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),

Enceinte Materauto, Route des Hydrocarbures, Antananarivo 101

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

10.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Étapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Étape
28/12/2020	Lancement de l'appel à projets restreint : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type INP sur le site du Fonds
21/02/2021	Date limite de réception des propositions
22/02/2021	Analyse de recevabilité
01/03/2021	Instruction des réponses recevables
08/03/2021	Tenue des Comités de sélection (CS) ou du Conseil d'administration chargé d'allouer les fonds

10/05/2021	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Mai 2021	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

10.3. Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Note (100 points)
Critères d'éligibilité (ciblage des priorités de l'appel à projets ; mise en œuvre au niveau national, territorial ou sectoriel ; données quantitatives, qualitatives et financières requises par le formulaire de réponse)	Oui/non
Critères liés aux objectifs stratégiques du projet (réponse aux priorités de l'appel à projets et aux besoins de développement socioéconomique et technologique global du secteur ou territoire visé ; mise en œuvre dans les villes, pôles ou régions visés)	20
Critères liés à la dynamique partenariale (besoins de compétences des secteurs ou territoire clairement analysés ; adéquation de la formation proposée ; indicateurs d'impacts ; reconnaissance et des compétences acquises)	15
Critères liés à la dimension sociale (% de femmes ; % de jeunes ; capacité du projet à sécuriser les emplois ; accès des jeunes à l'emploi ; ciblage sur des adultes et jeunes en situation précaire)	15
Critères liés à la dimension socio-économique au niveau national	10
Qualité de la prestation de formation (locaux appropriés ; formateurs / tuteurs ayant une expérience avérée de la formation, au plan pédagogique et technique ; cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite ; contenus et dispositifs de formation proposés en adéquation avec les résultats visés et adaptés aux publics ; modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation clairement définies)	20
Critères liés à la faisabilité budgétaire (coûts conformes aux références de coûts de formation pratiqués par le secteur ; coûts détaillés par rubrique et activité ; coûts par bénéficiaire proportionnels au type de public visé (cadre, technicien, ouvrier qualifié...) et aux coûts de référence du secteur ; cofinancement des entreprises ; coûts relatifs à l'accommodation inférieur à un tiers du budget).	20

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les domaines stratégiques de l'appel à projets. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux cités ci-dessus qui forment la qualité du projet.

10.4. La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Conseil d'Administration (CA) ou le Comité de Sélection (CS).

10.5. Réponse à la soumission

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Conseil d'Administration un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

10.6. Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 2 de la trame) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg, Tél. +261 22 538 86.

11. ANNEXE

Annexe 0 : Canevas du formulaire de demande de financement (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)



FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT
POUR LE TYPE INTERET NATIONAL PRIORITAIRE

INTITULE DU PROJET :

1. PORTEUR DU PROJET

Nom/Raison sociale		N° identifiant CNAPS (si existant)	
Adresse complète		Nombre de salariés (si existant)	
Mail		Téléphone entreprise (Fixe/GSM)	
Personne de contact mandaté par le porteur (Nom et prénoms)		Titre	
Signataire du contrat		Contact	
(Nom et Prénoms)		Qualité	
Secteur d'activités	<input type="checkbox"/> Textile habillement et Accessoire (IHA) <input type="checkbox"/> SANTE <input type="checkbox"/> BTP		

2. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DE LA DEMANDE

- 1. Nouveaux marchés
- 2. Très fort climat concurrentiel
- 3. Nouvelles orientations sectorielle
- 4. Forte mutation technologique
- 5. Autres (veuillez préciser) :

Décrire brièvement en quoi le projet répond aux priorités de l'appel à projets (300 mots max)

3. CONTEXTE DU PROJET

Décrire brièvement le contexte de votre projet (300 mots max)

4. OBJECTIFS DU PROJET

Pour les travailleurs bénéficiaires	En termes de compétence technique	En termes de comportement
Pour les entreprises bénéficiaires	<input type="checkbox"/> Effets sur activité/ performance des salariés	<input type="checkbox"/> Meilleure organisation de travail <input type="checkbox"/> Amélioration de la productivité <input type="checkbox"/> Autres (préciser)
Au niveau national	<i>(Se référer au contexte de la demande et des priorités nationales)</i>	

5. FORMATION

8. DUREE ET MODALITES			
Date de début		Date de fin	
Durée en mois		Durée en heure	

ANNEXES (Veuillez-vous assurer que toutes les annexes requises sont fournies)

- 1. Lettre de demande de financement signée par le porteur (canevas disponible)
- 2. Cahier des charges de la formation (canevas disponible)
- 3. Budget détaillé (canevas disponible)
- 4. Lettre d'intention de cofinancement par les partenaires
- 5. Déclaration d'intégrité signée par le porteur (canevas disponible)
- 6. Document de présentation du promoteur avec les références et l'expérience
- 7. Statut du promoteur avec récépissé ou document attestant son existence légale
- 8. Présentation du Prestataire avec le(s) CV du/ des formateur(s)

Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Lettre de demande de financement

**LOGO de
l'Entreprise (si
disponible)**

Nom de
l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « » dans le secteur « »⁷, pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres)..... .

La formation ciblera(spécifier les cibles)..... dans la région de

Et se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms)

⁷ Choisir un des secteurs cités dans l'appel à projets : TIC, BTP-RS, THA, DR, THR, Multisectoriel ou équité

Annexe 2 : Canevas du cahier des charges de la formation (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Intitulé du projet :

Porteur du projet :

Le cahier de charges doit tenir compte du contexte et des objectifs tels que définis dans le formulaire de demande de financement

1. Description du processus d'identification des compétences visées

2. Programme détaillé de la formation * (à fournir par le prestataire)

Décrire les modules de formation avec le nombre d'heure

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
Exemple : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maitriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

3. Calendrier de réalisation prévisionnel

Modules	Début	Fin	Lieu de formation

4. Organisme prestataire / formateurs

Si le prestataire est un organisme, veuillez fournir une brève présentation en précisant l'expertise et l'expérience de celui-ci dans le domaine concerné. (En termes de présentation, vous pouvez juste annexer au document une plaquette, brochure, fiche technique de la

Modules	Organisme(s)	Formateur (s)	Référence (s)

structure...).

Il faut préciser dans le tableau ci-dessus les modules avec les formateurs correspondants.

5. Moyens matériels

Module	Supports de formation	Outils et matériels conçus pour la formation

6. Participants

Poste des bénéficiaires

Pour chaque catégorie ciblée, fournir la fiche de poste ou si possible remplir le tableau ci-après :

Intitulé du poste	
Catégorie	<input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés <input type="checkbox"/> Ouvriers spécialisés <input type="checkbox"/> Autres
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> • Analyser ... ; • Concevoir des ... ; • Réaliser ... ;
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques en ... ; • Capacité en (exemple conduite d'engin) ... ; • Sens des relations, travail en équipe, ... ; • Maîtrise indispensable des outils : (logiciel, machine, process...)
Dans le cas d'une FPE, préciser le type d'emploi auquel doit mener la formation	

7. Méthode et indicateurs de suivi & évaluation

Décrire les procédures d'évaluation

	Résultats à atteindre	Modalité de suivi et évaluation / Source de vérification
Pour les formés	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Maîtrise /Expert <input type="checkbox"/> Application avancée <input type="checkbox"/> Application intermédiaire <input type="checkbox"/> Application de base	<input type="checkbox"/> Evaluation à chaud : <input type="checkbox"/> Mise en situation réelle <input type="checkbox"/> Test théorique <input type="checkbox"/> Interview <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

	<input type="checkbox"/> Connaissances de base	
Pour l'entreprise	<input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de production <input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de service <input type="checkbox"/> Acquisition des nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Meilleure organisation <input type="checkbox"/> Motivation du personnel <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Evaluation à froid <input type="checkbox"/> Evaluation de performance (interview, test, entretien, ...) <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Pour le projet	<input type="checkbox"/> Formation Professionnelle Continue (FPC) Homme : Femme : Total : <input type="checkbox"/> Formation Pré-Emploi (FPE) Homme : Femme : Total :	<input type="checkbox"/> Fiche de présence <input type="checkbox"/> Rapport technique <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

NB : veuillez attacher au cahier des charges tout document que vous jugez utile pour le projet

Annexe 3 : Canevas du budget (format Excel disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

								
BUDGET DETAILLE								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification / Observations	Part du coût global du porteur	Part du coût global à financer par d'autres partenaires	Part demandée au FMFP
Coût total de la prestation								
Honoraire (si prestataire externe)	H/I							
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si formateur en interne)	H/I							
Perdiems	J							
Frais de déplacement	Voyage(AR)							
S.Total 1				0		0	0	0
Coût pédagogique								
Location salle	J							
Location matériel	J							
Achat matière d'œuvre (pratique)	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
S.Total 2				0		0	0	0
Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
S.Total 3				0		0	0	0
Frais de gestion (ne dépassant pas 5% du total)								
S.Total 4				0		0	0	0
Autres								
S.Total 5				0		0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4+S.T5)				0		0	0	0
(*) rajouter des lignes si nécessaire								



RECAPITULATIF DU BUDGET

Coût total de la prestation	-
Coût pédagogique	-
Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)	-
Frais de gestion	-
Autres	-
Coût total	-
Part demandée au FMFP	-
Part du coût global du porteur	-
Part du coût global à financer par d'autres partenaires	-

Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé du projet : _____ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, , à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP , qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache , qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, , autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁸ _____

Signature : _____

En date du : _____

⁸ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire